



Physiothérapie inductive



Service de Formation Continue

## Diplôme d'Université de physiothérapie inductive

### ÉCHÉANCIER POUR LE MÉMOIRE

22 mois environ sont attribués au candidat pour l'élaboration du mémoire, depuis la conception du projet jusqu'à la soutenance dont la date est communiquée dès validation des épreuves pratique et théorique.

#### AJOURNEMENT DE LA SOUTENANCE

La soutenance peut être ajournée en cas de :

➤ **Dérogation demandée par le candidat pour cas de force majeure :**

Un problème de santé ou un évènement grave constitue un cas de force majeure. Le cas de force majeure constitue le seul motif possible de dérogation.

Si celle-ci est accordée, le candidat reste en conformité avec son cursus universitaire.

La demande écrite, motivée et justifiée, doit être adressée au Conseil Pédagogique du diplôme d'Université de physiothérapie inductive (Service de Formation Continue, Université de Strasbourg).

➤ **Non conformité au cursus universitaire pour :**

▶ non respect des 4 dates butoirs de l'échéancier (page 3) :

- date de validation du projet de mémoire par le Conseil Pédagogique ;
- date de remise au maître de mémoire du mémoire et de la check-list des règles rédactionnelles ;
- date de remise du mémoire au jury de soutenance ;
- date de la soutenance.

▶ refus de soutenance émanant du maître du mémoire ou du jury :

Une notification est envoyée au candidat par courrier.

La non conformité interrompt de facto le cursus universitaire et fait perdre au candidat le bénéfice des notes des épreuves pratique et théorique (voir les implications dans le descriptif du DU).

## **LE MAÎTRE DE MÉMOIRE**

Il s'agit d'un sénior titulaire du diplôme d'Université désigné par le conseil pédagogique qui prend bénévolement sur son temps libre pour accompagner le candidat.

Le candidat prend connaissance de son identité par courriel, en même temps que de la validation du projet de mémoire par le Conseil Pédagogique.

### **Ses fonctions :**

- conseiller et guider le candidat dans son travail de recherche documentaire, de rédaction du mémoire et de préparation de la soutenance dès lors que celle-ci est acceptée par le jury ;
- corriger les versions bêta envoyées par le candidat. Pour chaque version bêta envoyée, le maître de mémoire dispose de 4 semaines. Il est recommandé au candidat de tenir compte de ce délai dans la gestion du temps imparti.

### **Ses obligations :**

Le maître de mémoire a pour instruction d'interrompre ses corrections après en avoir informé le Conseil Pédagogique dès lors que le candidat :

- n'accuserait pas réception des mails qui lui sont adressés ;
- n'aurait pas appliqué les règles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe ;
- proposerait un texte écrit de manière non lisible et non compréhensible ;
- ne répondrait pas aux questions qui lui sont posées ;
- n'aurait pas effectué toutes les corrections demandées ;

### **Sa décision finale :**

À la réception du mémoire et de la check-list à la date butoir fixée dans l'échéancier du candidat, il rend son avis dans un délai d'un mois :

- avis favorable : transmission au jury acceptée
  - ▶ sans réserves
  - ▶ avec réserves
- avis défavorable : transmission au jury refusée.

La notification de son avis est envoyée au candidat.

## **LE JURY**

Le jury étudie le mémoire dès lors que celui-ci lui est transmis par le maître de mémoire.

Il n'y a pas d'aller-retours possibles entre le jury et le candidat.

Après avoir vérifié si toutes les corrections demandées ont été effectuées, le jury rend sa décision :

- avis favorable : soutenance acceptée
- avis défavorable : soutenance refusée.

La notification de son avis est envoyée au au candidat (en pièce jointe).

## ÉCHÉANCIER

**Le compte à rebours des mois impartis démarre dès réception de la notification de validation des épreuves pratique et théorique.**

Envoi du projet à [christiane.destieux@gmail.com](mailto:christiane.destieux@gmail.com)

Validation sans réserve  
du projet de mémoire

**DATE BUTOIR**

\_\_ / \_\_ / \_\_

Le projet est étudié par le Conseil Pédagogique. Il peut être :

- **accepté sans réserves** : un maître de mémoire est attribué au candidat. Le travail de rédaction peut débuter et le candidat envoie les versions beta successives à son maître de mémoire.
- **accepté avec réserves** : le candidat effectue les corrections demandées. Plusieurs aller-retours peuvent être nécessaires jusqu'à la validation du projet sans réserves.
- **refusé** : un nouveau projet peut être proposé. Les dates butoirs de l'échéancier restent inchangées.

Remise du mémoire au  
maître de mémoire

**DATE BUTOIR :**

\_\_ / \_\_ / \_\_

Mémoire : fichier unique au format Word  
Check-list : fichier au format pdf

**DÉCISION  
DU MAÎTRE DE  
MÉMOIRE**

**Le maître de mémoire envoie la notification de sa décision au candidat avec copie au jury de soutenance :**

- **transmission au jury acceptée**
- **transmission au jury refusée : ajournement de la soutenance**

Corrections du jury

Si le mémoire est transmis au jury, celui-ci fait parvenir au candidat dans les plus brefs délais les corrections éventuelles à effectuer (Il n'y a pas d'aller-retours possibles avec le jury).

Remise du mémoire  
au jury

**DATE BUTOIR :**

\_\_ / \_\_ / \_\_

Deux exemplaires à envoyer à [christiane.destieux@gmail.com](mailto:christiane.destieux@gmail.com) :  
-un fichier unique au format Word  
-un fichier au format pdf

**DÉCISION  
DU JURY**

**Le jury envoie la notification de sa décision au candidat :**

- **soutenance acceptée**  
**le candidat envoie un exemplaire du mémoire au format papier au Service de Formation Continue de l'Université de Strasbourg**
- **soutenance refusée : ajournement de la soutenance**

**SOUTENANCE**

\_\_ / \_\_ / \_\_

Durée de la soutenance : 30 mn  
Exposé oral : 15 mn (support multimédia au choix)  
Questions du jury : 15 mn